



Contre l'inflation grâce aux produits structurés

Philippe Lauzeral,
Directeur Général du groupe Stellium



Toulouse, octobre 2022

Les épargnants souhaitant atténuer les effets de l'inflation, mais ayant une faible appétence au risque, peuvent s'intéresser aux produits structurés. Ceux-ci représentent un bon compromis entre recherche d'un rendement correct et limite de perte en capital.

Produits structurés : de quoi parle-t-on ?

Ces produits financiers originaux, créés par les banques, peuvent être détenus sur un compte-titres, un plan d'épargne en actions (PEA), une assurance-vie ou un plan d'épargne retraite (PER). Ils ont comme objectif d'obtenir un rendement potentiel optimum, tout en visant à garantir tout ou partie du capital investi. En contrepartie de cette protection limitant la perte en capital, le gain potentiel est contenu. A noter que la date de sortie de l'investisseur est déterminée au moment de la souscription.

Il existe principalement 2 types de produits structurés :

- **Les fonds à capital garanti** assurent aux épargnants de récupérer leur investissement à l'échéance (hors frais et hors défaut de l'émetteur). Logiquement, leur rendement potentiel est modéré ; la sécurité primant.
- **Les fonds à capital protégé**, eux, permettent aux épargnants de cibler un rendement bien plus attractif en bénéficiant d'une protection en capital plus relative/mesurée. A l'échéance de l'investissement, il y a, en général trois cas de figure :
 - si les marchés ont progressé, l'investisseur récupère son capital avec une plus-value
 - si les marchés n'ont pas connu une baisse supérieure à une limite déterminée initialement, l'investisseur récupère son capital et éventuellement une plus-value selon les scénarios ;
 - si la baisse est supérieure à la limite déterminée initialement, l'investisseur subit une perte en capital, généralement égale à la baisse des marchés.

Galivel

Contact Presse Galivel & Associés

Carol Galivel - 01 41 05 02 02 / 06 09 05 48 63 - galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>

En cours de vie de l'investissement, selon la performance des marchés, un mécanisme de remboursement anticipé peut s'activer. L'investisseur peut ainsi se voir rembourser de son capital majoré d'un gain.

Les produits structurés sont souvent investis en obligations (sous-jacents sécurisés pour la garantie en capital), mais aussi en actions et en produits plus originaux comme des SWAP (produit dérivé financier qui consiste en un crédit réciproque entre deux parties, généralement des banques ou des institutions financières), par exemple, pour booster le rendement.

Quels sont les avantages des produits structurés ?

- Pas de surprise : tout est contractuel (rendement, objectif de gain, seuils de protection ou garantie). Les risques, formule de remboursement et performances sont clairs et lisibles dès la souscription. Une projection des différents scénarios possibles est également réalisée, dans la structuration même du produit ;
- Le capital investi est protégé, voire garanti, même en cas de fluctuations de marché (sauf en cas de défaut de l'émetteur) ;
- Le rendement est encadré et connu à l'avance, donc maîtrisé ;
- Le rendement (objectif de gains supérieurs à 5 % et pouvant dépasser 8 %) est attractif ;
- Le placement est liquide, même si son mécanisme est optimal dans la durée. Pour rendre optimal le mécanisme de ce type de solution, il faut donc savoir être patient. La durée d'engagement dépend des produits.
- Le placement est désormais accessible au plus grand nombre, puisque potentiellement insérable en tant qu'unité de compte dans un contrat d'assurance vie. Le ticket d'entrée (à partir de 50€ selon les contrats) a aussi été abaissé.

Des produits parfaitement adaptés à la conjoncture !

Pour les épargnants, le contexte n'est pas simple, aujourd'hui.

L'environnement économique est incertain.

Le Livret A, même s'il est remonté à 2 %, reste bien en dessous du taux d'inflation annuel. Autrement dit, sur une très longue période, le pouvoir d'achat des épargnants risque donc de diminuer, s'ils laissent leur épargne hiberner sur un livret A, préconisé plutôt pour l'épargne de précaution.

Pour l'épargne patrimoniale, investir sur les marchés a sens... mais il n'est pas toujours facile de savoir à quel moment se positionner et le risque de perte en capital peut être dissuasif. De par leur fonctionnement, les produits structurés constituent des solutions innovantes et offrent un couple rendement/risque rassurant.

Galivel

Contact Presse Galivel & Associés

Carol Galivel - 01 41 05 02 02 / 06 09 05 48 63 - galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>

Deux nouveaux produits structurés dans la gamme proposée par Stellium Placement

Pour répondre aux besoins des épargnants, Stellium Placement complète sa gamme de solutions d'investissement avec deux nouveaux produits structurés dans sa gamme EXCELTIS :

- La première solution offre une garantie totale en capital (hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de l'émetteur) et rendement potentiel compétitif à condition de garder le produit pendant 10 ans. Des cas de remboursement anticipé sont également prévus.
- La seconde solution offre un rendement potentiel nettement plus intéressant, mais en contrepartie d'une protection du capital plus relative : il permet à l'investisseur de bénéficier d'une protection du capital initialement investi (hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de l'émetteur) et/ou d'un gain tant que le sous-jacent n'a pas franchi un niveau déterminé à l'avance. Si cette barrière est franchie, l'investisseur peut alors potentiellement subir une perte en capital.

Vous l'aurez compris, investir ne s'improvise pas et nécessite l'accompagnement d'un professionnel.

À propos de Finzzle groupe

Finzzle groupe, créé en 1992, s'inscrit comme une référence dans le secteur du conseil en constitution de patrimoine, grâce à son modèle de distribution original. Depuis 30 ans, Finzzle groupe permet à une clientèle de particuliers de préparer leur avenir et celui de leurs proches. Le groupe et ses différentes entités, dirigés par Philippe Lauzeral, directeur général, sont complémentaires :

- *Depuis l'origine, la promotion immobilière est une activité importante et régulière, portée par sa filiale dédiée (Imodeus), promoteur généraliste intervenant sur tous les segments du marché résidentiel des régions Bretagne, Pays de la Loire et Occitanie.*
- *Expert dans le domaine de la distribution d'immobilier locatif (Stellium Immobilier), le panel de solutions s'étoffe avec la distribution d'assurance-vie (Stellium Courtage, 1999), les instruments financiers (Stellium Invest, 2012) et le courtage en financement pour l'acquisition de projets immobiliers ou parts de SCPI (Stellium Financement, 2019). En 2021, Stellium a assuré la commercialisation de 1430 logements actés sur tout le territoire et a collecté 663 millions d'euros en placement financier pour un encours total d'1,5 milliard d'€.*
- *Afin de professionnaliser et accompagner ses 2300 consultants habilités, le groupe se dote en 2012 de son propre centre de formation (Prodemial Business School) et d'une filiale dédiée en 2015 (Prodemial) en charge de développer et d'animer le réseau.*
- *Enfin, en 2022, le groupe rachète 55 % du capital du groupe Colocatère, référence de la transformation de logements en colocations et renforce ses compétences en immobilier ancien.*